

Réf: Dossier 318374

Avis de constitution

SOCIETE « KOLARD CONSTRUCTION COMPANY »

Siège Abidjan Attingué Pharmacie en face de la
pharmacie Attingué, Lot 4110, Ilot 418

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KOLARD CONSTRUCTION
COMPANY »

Objet : La société a pour objet :
- Constructions ;
- Génie industriel et civil ;
- BTP ;
- Divers.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Attingué Pharmacie en face de la pharmacie Attingué, Lot 4110, Ilot 418

Dirigeant(s) M AMUZUVI ANDREW KOKUMO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05740 du 19/06/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Pour Avis

Le CEPICI

